

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES ET AUTRES DÉLITS DE LA ROUTE, 2002

par Derek Janhevich, Maire Gannon et Nicolas Morisset

Faits saillants

- En 2002, le taux des affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police a diminué de 4 % après une légère augmentation en 2001. Cette variation va dans le même sens que la tendance générale amorcée il y a 20 ans. Le taux de 2002 était de 65 % inférieur au sommet atteint en 1981.
- La tendance à la baisse affichée depuis 1981 peut être attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution des attitudes relativement à la conduite avec facultés affaiblies, le vieillissement de la population, ainsi que d'autres pratiques d'application utilisées par la police, comme le retrait immédiat du permis de conduire.
- Dans les provinces, le taux de personnes inculpées de conduite avec facultés affaiblies s'est échelonné entre 183 pour 100 000 personnes de 16 ans et plus à Terre-Neuve-et-Labrador et 618 en Saskatchewan.
- Toutes les provinces et les trois territoires ont signalé une diminution du taux de personnes inculpées de conduite avec facultés affaiblies en 2002, sauf le Québec, où le taux n'a pas varié. Parmi les provinces, c'est Terre-Neuve-et-Labrador qui a déclaré la plus forte baisse (-19 %), suivie du Nouveau-Brunswick (-12 %) et de la Saskatchewan (-11 %).
- Le taux de personnes inculpées de conduite avec facultés affaiblies était le plus élevé chez les jeunes adultes de 19 à 24 ans et le moins élevé chez les 65 ans et plus.
- Le taux de délits de la route en vertu du Code criminel où il y a eu des décès ou des lésions corporelles a diminué généralement depuis 15 ans.
- Près des trois quarts (73 %) des causes judiciaires de conduite avec facultés affaiblies ont entraîné un verdict de culpabilité, dont 14 % ont donné lieu à une peine d'incarcération.

Pour voir le document : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2003009-fra.pdf>

Bonne lecture